



AYTRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE : Mme Hélène RATA, Présidente

- Etaient présents : Mme CHATENAY-MORENO Valentine, M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme GIRARD Martine, Mme NIVault Nadine, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, Mme QUINTEL Julie, M. DESSED Jacky, M. Txomin OLAZABAL, Mme LEPARC Alice, Mme GEHAUT Annie, M. JEAN Stéphane (arrivé à 18h50),
- Absent excusé représenté : M. SEYLER Patrice, ayant donné procuration à Mme Annie GEHAUT ;
- Absente : Mme DESPRES Sophie, Mme RAGOT Isabelle (départ à 19h50),
- Secrétaire de séance : Mme BEAUMEISTER Joseline ;
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N° D25_26

DATE DE CONVOCATION	07/05/2026
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	19
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente) OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION	17

NOMBRE DE VOTANTS	17	CONTRE.....	00
POUR.....	17	ABSTENTIONS	0

Objet : D25_26 - EPICERIE SOLIDAIRE – Renouvellement du contrat de location et de régie publicitaire avec la société Visiocom pour la mise à disposition d'un véhicule utilitaire.

Le contrat de location du véhicule pour l'épicerie sociale par la société Visiocom prend fin au 2 aout 2026.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de trois ans avec Visiocom.

VISIOCOM développe son activité autour de la mise à disposition de véhicules de transport de personnes et de matériels au service des collectivités.

La société VISIOCOM a créé trois sociétés au sein de son groupe dont la société LOCA JEN et TRAFICommunication.

Les sociétés LOCA JEN et TRAFICommunication, Sociétés dont le siège social est situé 16 rue François Arago — 33700 MERIGNAC Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX représentées par son dirigeant, Monsieur Jean CAROZZI, et dont l'objet est la location de véhicules longue durée sans chauffeur et la régie publicitaire fait une proposition de partenariat au CCAS d'Aytré.

Ce partenariat consisterait en la mise à disposition d'un véhicule utilitaire, type Peugeot Boxer, pour les besoins de l'épicerie sociale et notamment pour aller chercher les denrées alimentaires.

Les modalités de partenariat consistent en un contrat de longue durée de trois années consécutives d'un véhicule utilitaire sans limitation de kilométrage personnalisé par TRAFICommunication avec des publicités locales, validées par la Présidente du CCAS ou ses représentantes.

Les engagements des parties :

Le Groupe VISICOM par l'intermédiaire de sa société LOCAJEN prend à sa charge la recherche des Annonceurs via sa société TRAFICommunication (sponsors publicitaires nécessaires au paiement des loyers) et gèrera la relation contractuelle avec ses derniers tant concernant la commercialisation des espaces publicitaires que les aspects de conception des publicités et d'habillage du véhicule loué.

Pendant la durée de la location, TRAFICommunication assume la responsabilité de facturation et d'encaissement des loyers auprès des annonceurs. Le CCAS d'Aytré confie à TRAFICommunication son contrat de régie publicitaire.

Le CCAS s'engage à une exposition publique maximale du véhicule « loué » par son utilisation régulière ou par un stationnement à un endroit stratégique de la commune à forte densité de passage.

Le CCAS s'engage à assurer les frais par une police d'assurance tout risque pour l'ensemble des conducteurs, à garantir l'entretien du véhicule et les frais de réparation.

La durée de location est de trois ans et pourra être, à l'expiration de ce délai, soit être restitué au loueur, soit renouvelé, soit acheté.

Vu la délibération du 17 octobre 2022 mettant en place la location d'un véhicule utilitaire avec Visiocom pour une durée de trois ans.

Considérant l'arrivée à échéance de ladite location en 2026 au 2 aout 2026 ;

Considérant la nécessité de disposer d'un véhicule utilitaire pour ses besoins d'approvisionnement de l'Épicerie solidaire ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : **De poursuivre** le partenariat avec la société VISIOCOM représentées par ses deux sociétés ;

Article 2 : **D'approuver** le contrat de location longue durée d'un véhicule utilitaire entre la société LOCA JEN et le CCAS d'Aytré pour une durée de trois ans ;

Article 3 : **D'approuver** le contrat de régie publicitaire entre la société TRAFICommunication et le CCAS d'Aytré pour une durée de trois ans ;

Article 4 : **D'autoriser** la Présidente ou ses représentantes à signer les contrats et tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO